

L'an deux mille dix-neuf, le vingt septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Yves MENARD, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 septembre 2019

Présents : M. MENARD – Mme PAGANUCCI - M. ADAM - Mme BLONDEAU - Mme MÉRAUD - M. PRENANT - M. DESHAYES - M. HEBERT - M. PIGOREAU – M. JUMERT – M. ERMISSE

Absents excusés : Mme BEAUCHEMIN

Absents : M. PÉREON - Mme LETANT - Mme FERNANDES-PENTEADO

Secrétaire de séance : Madame BLONDEAU

Sauf mention expresse, les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Le pouvoir remis par Madame BEAUCHEMIN ne peut être pris en compte car non nominatif.

Le conseil accepte, à l'unanimité, l'examen du point supplémentaire portant sur la modification de planning des travaux d'aménagement du cœur de village.

1. Approbation du compte-rendu de la précédente séance

Le compte-rendu de réunion du 19 juillet 2019 est approuvé.

2. Services eau et assainissement : transfert des fonds de roulement (fonctionnement et investissement).

Dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement vers la CATV, imposé par la loi NOTRe au 1^{er} janvier 2020, la communauté d'agglomération demande aux conseils municipaux de prendre une délibération de principe sur le transfert du fonds de roulement des services eau (cf. projet ci-joint) et assainissement (cf. projet ci-joint) à fin 2019.

Le transfert des excédents qui constituent le fonds de roulement de ces deux budgets annexes de la commune n'est pas une obligation. Elle doit donc faire l'objet d'une délibération concordante de la commune et de la CATV après l'établissement des comptes administratifs 2019 effectué au premier semestre 2020.

Concernant le fonds de roulement du service de l'eau, Monsieur le Maire propose d'adopter le principe de le transférer en totalité à la CATV (au 31 décembre 2018 il était de 157 077 euros).

Concernant le fonds de roulement du service assainissement, Monsieur le Maire propose d'adopter le principe de le transférer en totalité à la CATV (au 31 décembre 2018 il était de 159 799 euros) à la seule condition de le déduire du solde de la dette transférable par la CATV vers le budget principal de la commune. En effet lors de la réunion qui a eu lieu le 16 septembre 2019, à la mairie de Villiers-sur-Loir, Monsieur Quesne, directeur général adjoint, Madame Athènes, directrice de l'eau et Madame Mandereau, chef de projet, nous ont signifié que la CATV était favorable au remboursement du solde de la dette due par le service d'assainissement au budget principal de la commune, soit un montant de 422 534 euros au 31 décembre 2018, sous réserve de l'accord du conseil communautaire (qui peut avoir un avis contraire si notre conseil refuse le transfert du fonds de roulement). Les modalités de la dette à rembourser par la CATV seront à préciser (immédiat ou échelonné). Monsieur le maire propose toutefois qu'elle soit remboursée à la date du transfert des fonds de roulement vers la CATV.

Un vote définitif du Conseil Municipal aura lieu à la date de la délibération du compte administratif 2019 en mars 2020.

La délibération de principe des communes en régie n'est pas obligatoire mais permet à la communauté d'agglomération de connaître les fonds disponibles permettant de gérer les services transférés.

Il y aura obligation que les délibérations définitives soient concordantes entre celle de la communauté d'agglomération et celles des communes.

A ce jour, le fonds de roulement du service de l'eau est estimé à 90 000 € et celui du service assainissement est à 130 000 €.

Le conseil municipal, à 10 voix pour et une voix contre :

- **ADOpte** le principe d'un transfert à Territoires vendômois des résultats du budget annexe 2019 de l'assainissement à la seule condition de les déduire du solde de la dette transférable de 422 534 € qui sera remboursée par la CATV à la commune.
- **DEMANDE** le remboursement de la dette à la date du transfert du fonds de roulement à la communauté d'agglomération du Territoires Vendômois,

- **ADOPTÉ** le principe d'un transfert à Territoires vendômois des résultats du budget annexe 2019 du service de l'eau à la communauté d'agglomération.

3. Finances :

a. Budget communal : D.B.M. n° 2

Le conseil municipal adopte le projet de délibération modificative permettant d'intégrer dans les travaux du cœur de village, les frais d'insertion dans la presse :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2152 : Installations de voirie	0,00 €	252,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2033 : Frais d'insertion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	252,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	252,00 €	0,00 €	252,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	252,00 €	0,00 €	252,00 €
Total Général		252,00 €		252,00 €

b. Service de l'eau : D.B.M. n° 2

Le conseil municipal adopte le projet de délibération modificative permettant de prendre en compte la réduction de facture accordée à Monsieur DIRER et Mme CAMPOS GASPAS, suite à la présentation des justificatifs demandés par délibération du conseil municipal en date du 20.01.2017 :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6063 : Fournitures d'entretien et de petit équipement	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022 : Dépenses imprévues (exploitation)	3 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (exploitation)	3 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	4 800,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	4 800,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	4 800,00 €	4 800,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

c. Service assainissement : D.B.M. n° 1

Le conseil municipal adopte le projet de délibération modificative permettant de prendre en compte la réduction de facture accordée à Monsieur DIRER et Mme CAMPOS GASPAS, suite à la présentation des justificatifs demandés par délibération du conseil municipal en date du 20.01.2017 :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6063 : Fournitures d'entretien et de petit équipement	650,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-613 : Locations, droits de passage et servitudes diverses	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 650,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	1 650,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	1 650,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 650,00 €	1 650,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

4. CATV : enquête sur les pôles

Monsieur MÉNARD présente l'enquête sur le rôle et les missions des pôles de la communauté d'agglomération qui a été adressée à l'ensemble des conseillers municipaux.

Monsieur MÉNARD rappelle que ces pôles sont indépendants du pôle nautique chargé de la gestion des piscines (de Vendôme, Montoire et Savigny) et du plan d'eau de Villiers-sur-Loir. Il s'agit des trois pôles : Vendôme, Montoire et Saint-Amand. Ces pôles sont chargés d'organiser les processus de

concertation. Il va sans doute être difficile aux conseillers de répondre aux questions dans la mesure où ils ne sont pas associés aux réunions des pôles.

Concernant le pôle nautique, il est demandé que l’affichage soit fait à l’entrée de la baignade, pour permettre une meilleure information : l’information sur les conséquences des cyanobactéries n’a pas été vue par tous les usagers bien qu’affichée en bonne et due forme.

PLUiH – diagnostic

Les élus de la Communauté d’agglomération Territoires vendômois entament l’élaboration d’un Plan local d’urbanisme intercommunal – ayant valeur de Programme Local de l’Habitat (PLUiH). Le PLUiH a vocation à définir un projet de territoire pour les 10 – 15 ans à venir. Il déterminera également, une fois approuvé, les possibilités de construction et d’usage des sols sur l’ensemble des communes du territoire : secteurs constructibles, formes urbaines, secteurs naturels, terrains réservés pour la création d’équipements publics, etc. Il s’agit d’un document juridique de portée générale qui sera la référence pour instruire les autorisations d’urbanisme (certificats d’urbanisme, permis de construire, déclarations préalables, permis d’aménager).

Actuellement en phase de diagnostic, et afin d’identifier collectivement les besoins et enjeux de développement du territoire, le groupement de prestataires missionné sur le projet propose une série d’ateliers thématiques, auxquels sont invités élus, techniciens et acteurs locaux concernés par chaque atelier.

Atelier	Date prévue	Horaire	Salle prévue	Adresse
Equipements, services, infrastructure	24 septembre	10 h - 12h30	Aile St Jacques	Parc Ronsard Vendôme
Patrimoine cadre de vie	26 septembre	18 h - 20 h 30	Salle Outremer	Gare TGV
Biodiversité	4 octobre	10 h - 12 h 30	Salle Outremer	Gare TGV
Habitat (3 ateliers) : construction neuve (10h - 12h) – vacance et requalification (14h - 16 h), populations spécifiques (16 h - 17 h 30)	29 octobre	10 h - 17h30	Aile St Jacques	Parc Ronsard Vendôme
Consommation foncière (date non connue lors de la réunion du conseil, transmise ultérieurement par la CATV)	17 octobre	18 h - 20 h30	Aile St Jacques	Parc Ronsard
Agriculture	Prévue initialement le 29 novembre, sera reportée	9 h - 12 h 30	Aile St Jacques	Parc Ronsard Vendôme

La commission se réunira le jeudi 26 septembre à 20 h 30 pour étudier le document remis par le bureau d’études. Un mail sera adressé à l’ensemble des élus ; chacun est libre de participer. Un administré a fait savoir qu’il souhaite y participer, il sera donc invité à cette réunion de travail.

5. Aménagement du cœur de village – modification de planning

Par délibération en date du 23 novembre 2018 et du 15 mars 2019, le conseil avait prévu de réaliser les travaux d’aménagement de la place des Cèdres (square des combattants d’Afrique du Nord) et l’aménagement devant le salon de coiffure au début de l’année 2020, en fonction de la capacité financière de la commune et du montant des subventions obtenues.

481100 euros de subventions ont déjà été notifiés auxquels s’ajoutent 300000 euros de prêt versés dans notre trésorerie communale. Par ailleurs les coûts de l’opération dépendant des budgets de l’eau et de l’assainissement seront entièrement couverts par les excédents des fonds de roulement des budgets annexes respectifs.

Au vu de cette situation financière et d’une nécessité de cohérence dans les travaux, lors de la réunion de chantier en date du 16 septembre 2019, Monsieur le Maire a proposé une modification du planning. Les travaux de la place des Cèdres et l’aménagement devant le salon de coiffure seraient réalisés dès le mois d’octobre 2019 à la suite de l’aménagement de la place Fortier et de l’avenue du Petit Thouars et permettre ainsi la création des cinq places de parking dans ces squares dès la fin de l’année 2019, en complément du parking de la plateforme centrale.

Les travaux sur la totalité de la rue de La Couture seraient également réalisés en 2019.

Ces travaux seront effectués pendant la baisse d’activité de l’entreprise Pigeon générée par la durée de séchage de 21 jours que nécessite la pose du béton bouchardé sur le parking central, les zones piétonnes

le long des commerces et de la mairie (côté gauche), la rue entre l'église et la mairie ainsi que la zone piétonne derrière l'église.

Cela évitera par ailleurs un éventuel retrait de l'entreprise Pigeon pendant cette période.

Dès la mise à disposition du parking central pour le stationnement des véhicules (fin octobre 2019), les travaux de la zone de rencontre et de la noue, au bas de la place, débuteront.

En contrepartie, les travaux de l'avenue du 11 novembre (après l'entrée de la boucherie charcuterie et de la rampe d'accès à l'épicerie qui sera réalisée en 2019) seraient poursuivis à compter du 1^{er} février 2020 jusqu'en avril-mai ; le nouveau réseau d'eau et les fourreaux d'éclairage public étant installés en totalité fin septembre 2019.

Provisoirement, et en préalable, un gravillonnage bicouche sera déposé gracieusement par l'entreprise RTC sur les tranchées refermées afin d'éviter un excès de poussière dans la rue du 11 novembre.

Monsieur le maire demande l'accord du conseil sur cette modification de planning qui ne modifie en rien le montant global de l'opération sur les années 2019 et 2020, et en précisant que l'entreprise Pigeon a nécessité de connaître notre position dès maintenant afin d'organiser les travaux jusqu'à la fin de l'année 2019.

Le conseil approuve le nouveau planning, permettant de rationaliser l'organisation des travaux.

Il faut prévoir l'accès au château de Stains, pendant les vacances de la Toussaint.

6. Informations diverses

a. Informations communales

City park

Monsieur MÉNARD rappelle la rencontre avec la DRAC. M. COUTY doit refaire le projet pour fin septembre ; une consultation pour la réalisation de la plateforme sera lancée. Sous réserve de l'accord de la DRAC, le projet devrait être réalisé avant fin mars 2020.

Soirée Halloween

Mme RAIVE, nouvelle habitante, organise une soirée Halloween à l'Artésienne, le 31 octobre. Elle a lancé un appel pour avoir des bénévoles. L'Artésienne sera mise à disposition gracieusement.

Jeux des 1 000 euros

L'enregistrement de trois émissions des jeux des 1 000 euros, dont un spécial jeunes, aura lieu le 18 décembre à 18 h 30, à l'Artésienne.

Une candidature a été déposée en 2015, suite à la construction de l'Artésienne ; la production a repris contact pour concrétiser ce projet à Villiers-sur-Loir. La commune aura à financer l'hébergement et la restauration des journalistes. Les candidats seront choisis dans le public.

Rue de la cave Lagas

Les riverains se plaignent des désagréments provoqués par le stockage de gazinières et autres électroménagers à l'entrée d'une cave. Monsieur MÉNARD a transmis les coordonnées du propriétaire aux riverains qui souhaitent adresser un courrier en recommandé.

Des quads passent dans le chemin et font glisser les gravillons ; il faut envisager une solution pérenne pour éviter les gravillons sur le bord de la chaussée.

Madame MÉRAUD demande si des canisettes pour les déjections canines pourraient être installées.

Animations musicales

Le groupe de *P'tit Louis Laplanche* assurera un concert le 22 septembre, dans le cadre des 150 ans de l'harmonie. En cas d'intempéries, l'animation aura lieu à l'Artésienne.

Paris Klesmer Band Quartet se produira le samedi 12 octobre à 20h30 à l'Artésienne.

Fête de la Saint-Gilles

La fête s'est déroulée sur le parking de l'Artésienne, en raison des travaux du cœur de village. Le bilan de la fête de la Saint-Gilles est très positif, avec une météo très favorable. La question du lieu est posée pour l'édition 2020 qui sera également l'occasion de marquer les 30 ans de l'association de P'tit Louis Laplanche.

Le concert donné le vendredi soir par *Why Note ?* a remporté un vif succès.

L'édition de la Saint-Gilles 2020 aura lieu les 5 et 6 septembre.

Inauguration plaque en hommage à M. Pierre FAUCHON

Une plaque en hommage à M. FAUCHON, sénateur, sera posée le vendredi 4 octobre à la gare TGV, en présence de Monsieur Guillaume PÉPY, président de la SNCF.

Levée de séance à 22 h 45



Le Maire,

Jean-Yves MÉNARD